

igue Équestre Wallonie Bruxelles Aile française - Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres (FRBSE) reconnue par la F.E.L.

17/11/2008	1 ^{ère} Table Ronde
27/11/2008	Groupe de Travail 1 ^{ère} réunion 5
12/12/2008	Groupe de Travail 2 ^{ème} réunion 8
19/01/2009	Groupe de Travail 3 ^{ème} réunion 11
02/03/2009	2 ^{ème} Table Ronde

igue Equestre Wallonie Bruxelles A.s.b.

P.V. de la « table ronde » sur l'éthologie à la LEWB le 17 novembre 2008 à 18.00 heures

Monsieur Eugène Mathy, Président de la LEWB.

Monsieur Marcel Nejszaten, Directeur de la LEWB – Rapporteur.

Présents: Mesdames I. Bastaits, M. Coune, C. Damman, S. De Keyser, A.

Fontaine, J. Halloy, D. Kraft, B. Letouche, I. Le Blicq, I. Op de Beck, M-P. Remacle, S. Ribancourt-Leman, C. Stevenaert, D. Verboomen,

Messieurs M. Pierard, J. Rouard.

Excusé: Ch. Knuts.

Absents: B. Deruyter, P. Kindermans, C. Randour.

Monsieur Mathy propose de faire un tour de « table » afin que chacun se présente.

La première personne à se présenter est Monsieur M. Pierard, qui lance directement le débat sur la différence entre la science « éthologie » et la discipline « équitation éthologique », la science est l'étude scientifique du comportement animal, par contre la discipline concerne une approche du cheval en particulier. Monsieur Pierard en tant que scientifique ne voit pas d'opposition fondamentale à l'emploi du terme équitation éthologique. Après une première explication, Monsieur Mathy relance le tour de table des présentations.

Lors de ce tour de table des présentations, certains participants reviennent sur le terme « d'équitation éthologique » et soutiennent qu'il ne faut pas faire les mêmes erreurs que les français et trouver un autre terme pour ne pas porter à confusion. S'en suit un débat sur ce thème.

Monsieur Mathy remarque que beaucoup de personnes présentes ont suivi des formations en France et souhaite s'informer s'il n'existe pas de formation en Belgique?

Aucun débat ne s'en suit, il en est de même sur la question de savoir comme fédérer les pratiquants de cette discipline en communauté française de Belgique.

Certaines personnes demandent s'il n'est pas possible d'incorporer l'éthologie – une partie parlant de la science, l'autre de la discipline – dans les cours de l'Ecole d'Equitation de Gesves et dans les brevets capacitaires de la Ligue.

Madame Ribaucourt-Leman intervient en disant que l'équitation éthologique doit être au service de l'équitation et que le danger vient d'une anarchie actuelle dans la discipline. Qu'il n'y à rien de plus dangereux que les personnes qui enseignent sans formation valable.

Monsieur Pierard dit que pour l'enseignement de la psychologie du cheval, il faut un éthologue scientifique, mais pour le reste il faut faire confiance aux formateurs actuels. Il demande s'il n'est pas possible d'inclure l'éthologie et l'équitation éthologique dans la formation des Cadres. Il est suivi par Madame De Keyser qui, ayant été formée au niveau 1 ADEPS déplore qu'il n'y ait eu qu'une heure sur l'équitation éthologie dans les cours LEWB. Monsieur Nejszaten signale que, concernant la formation des Cadres, il s'agit d'une délégation d'organisation de l'ADEPS qui impose à la ligue un cahier des charges très précis sur les matières et

les heures de cours en rapport à ces matières (*Le cahier des charges se trouve dans le site de la LEWB à Pédagogie – Règlements ndlr*).

Monsieur Mathy souhaite préciser que la LEWB souhaite s'investir dans cette discipline et « avoir du sérieux » !

Monsieur Pierard propose le concours d'un universitaire australien, diplômé en « éthologie scientifique », également formé à la discipline qui conseil divers sportifs de niveau olympique. Cette personne, Monsieur Andrew McLean, a épousé une belge, de Wallonie en plus, et revient chaque année dans sa famille. Nous pourrions profiter de son prochain passage en mars 2009.

Monsieur Rouard revient pour la X^{ième} fois sur l'enseignement de Monsieur J-C Barrey, éthologue scientifique français, maître à penser des formations à la *Fédération Francophone d'Équitation* et à la différence de thermologie. Il insiste de ne pas faire les mêmes erreurs que nos voisins français.

Monsieur Nejszaten signale que Monsieur Andrew McLean aurait l'avantage de pouvoir faire une mise à niveau des formateurs/instructeurs d'une façon indépendante (à la différence belgo-belge/française/américaine).

Madame Ribaucourt-Leman souhaite introduire l'esprit de l'équitation naturelle dans le débourrage en opposition avec se qui se fait de plus en plus actuellement, mais également dans la formations des jeunes. Elle précise à l'assemblée que sa démarche vis-à-vis de la LEWB a été motivée par le souhait de labelliser les centres équestres et les formateurs qui pratiquent cette discipline afin d'y apporter le « sérieux » dont Messieurs Mathy et Nejszaten faisaient référence ci-avant.

Divers petits débats s'en suivent.

Nous avons remarqué principalement 3 groupes de personnes intervenantes avec leurs formations particulières et 1 groupe de personnes qui ne sont presque pas intervenues dans les oppositions de principes entre certains.

Monsieur Mathy propose de mettre en place un groupe de travail afin de dégager une ligne de conduite et de voir le problème des formateurs.

Monsieur Mathy propose que Monsieur Pierard, Madame Ribancourt-Leman en fassent partie et demande des candidatures :

Mesdames De Keyser, Fontaine, Latouche, Le Blicq, Remacle, Stevenaert.

Monsieur Mathy trouve le « Groupe de Travail » trop important et Monsieur V. Ribaucourt trouve que les personnes qui ont fait une longue (2 ans) formation à « La Cense » ainsi que des perfectionnements aux États-Unis sont sous-représentés dans le groupe. Madame Halloy se propose.

Après un second tour d'assistance Monsieur Mathy arrête le Groupe de Travail aux personnes ci-après :

Mesdames Ribancourt-Leman, De Keyser, Fontaine, Latouche, Remacle, Halloy et Monsieur Pierard. Monsieur Nejszaten coordonnant le travail.

Monsieur Mathy souhaite adjoindre Madame Mertens-Duchesne, Conseillère ADEPS en Sports Équestres et Directrice de l'école de Gesves.





Il est convenu qu'il faut prévoir rapidement une réunion.

Monsieur Nejszaten précise que le Groupe de Travail reviendra devant les membres présents afin de développer leurs travaux.

Certaines personnes demandent de préciser une date, celle-ci sera arrêtée lors de la première réunion et communiquée aux intéressés. Cette nouvelle table ronde aura lieu fin février, début mars au plus tard.

Madame Halloy remet à Monsieur Nejszaten le « règlement officiel des brevets fédéraux d'équitation éthologie – $1^{\rm er}$ janvier 2006 de la Fédération Française d'Équitation »

Mesdames De Keyser et Damman demandent de joindre un document intitulé « Soyons clairs ... » de Jean-Claude Barrey à tous les participants et qui est donc joint à la présente.





P.V. de la réunion du groupe de travail sur l'éthologie à la LEWB le 27/11/08 à 18.00 heures

Monsieur Marcel Nejszaten, Directeur de la LEWB

Madame Danielle Botte, secrétaire de la LEWB - rapporteur

Présents: Mesdames S. De Keyser, J. Halloy, B. Letouche, M-P. Remacle, S.

Ribancourt-Leman, Monsieur M. Pierard.

Absente: A. Fontaine.

Invitée: Madame Mertens-Duchesne, Conseillère ADEPS en sports Equestres et

directrice de l'école de Gesves.

Monsieur Nejszaten ouvre la réunion, et signale que Monsieur le Président E. Mathy et lui même ont reçus cette semaine Mr Jean-Claude Barrey accompagné de Mr Daniel Goffaux et Mr Rouhard.

Le P.V. de la réunion précédente est approuvé.

Mr Nejszaten précise que la première chose à faire est de fixer la date de la prochaine réunion de la table ronde, et en fonction de cette date faire un échéancier des réunions de travail afin de pouvoir présenter quelque chose de concret lors de cette table ronde.

La date choisie est le lundi 2 mars 2009. Mr Nejszaten prévient les participants à cette réunion par e-mail.

Est-il souhaitable d'organiser des petits groupes de travail afin de pouvoir avancer plus rapidement, le groupe décide que non.

Marc Pierard fait remarquer que d'après lui il y a deux choses bien distinctes :

- 1) l'encadrement de « l'équitation naturelle » au sein de la ligue
- 2) l'Ethologie, science importante, et qui se rapporte à toute l'équitation.
- Il faut faire clairement la distinction depuis le début, ceci afin d'éviter les discussions.

Mme Ribaucourt demande ce que veut la Ligue.

Mr Nejszaten explique que dans un premier temps la ligue était tournée principalement vers le sport, au fil du temps il y a eu d'autres demandes : passage de brevets, formation des cadres. Ce qui est important c'est que les choses soient faites sérieusement. Au niveau de l'équitation éthologique, cela nous semble encore assez flou, nous avons la volonté de bien faire les choses.

Brigitte Latouche fait remarquer que l'Ethologie pourrait faire partie d'une formation en tronc commun avec une spécialisation spécifique à la discipline, comme cela se fait pour l'équitation américaine.

Mr Nejszaten répond à cela que l'Ecole de Gesves, est une école officielle avec un référentiel et il existe également deux autres écoles officielles, de ce fait elles ne peuvent pas faire ce qu'elles veulent. L'Adeps a un cahier des charges bien précis, et on doit s'y tenir (Ligue et écoles).

En ce qui concerne l'équitation américaine, une mise à niveau des instructeurs a été faite, la formation n'est pas reconnue par l'Adeps, mais on veille à ce qu'elle soit faite avec sérieux.

Mme Ribaucourt dit que si cela pose un problème pour rentrer dans l'enseignement officiel, ne pourrait-on pas prévoir une spécialisation, en option.

Mme Mertens demande combien d'heures comporte cette formation, d'après Mme Latouche : +/- 12 heures.

Pour Mme Ribaucourt, la science a sa place mais il faut démocratiser, et mettre l'éthologie au niveau des cavaliers.

Mr Pierard admet que les scientifiques doivent faire un effort de démocratisation, car on a souvent besoin d'un scientifique pour traduire la science.

Pour Mme De Keyser, il faut un tronc commun scientifique, qui débouche sur différentes méthodes. L'apprentissage de l'équitation « relationnelle » se fait sur un long terme

Mme Remacle est d'avis que le but est le bien-être du cheval, et pour cela il faut une base scientifique afin de faire les choses d'une façon correcte.

Pour Mme Halloy, l'équitation Ethologique n'est pas une discipline, mais une base de travail qui permet d'aller vers d'autres disciplines.

Mr Nejszaten : on part dans 2 directions : science et discipline. L'aspect scientifique serait facile à inclure dans nos formations (hippologie)

- a) commission d'Ethologie : scientifique, groupe de travail autour de Mr Pierard.
- b) Discipline : Il faudrait un autre nom que « Éthologie » afin de ne pas porter à confusion : différents noms sont proposés : Education équine équitation relationnelle équitation comportementale équitation alternative équitation autrement ou autre chose.

Mme Mertens fait remarquer qu'avec la démocratisation de l'équitation, il n'y a plus d'hommes de chevaux, comme dans le passé, des personnes qui vivaient près de leurs chevaux et les connaissaient beaucoup mieux.

Le danger est que les gens voient dans cette discipline, non pas une science, mais un ensemble de « trucs ».

Mr Nejszaten : on laisse le côté scientifique à Mr Pierard, et aujourd'hui on se penche sur l'équitation. Que veut on faire ?

But de la commission :

- 1) protéger : labellisation des cercles
- 2) Et des enseignants
- 3) brevets capacitaires
- 4) organisations des equifeel, challenges.

Pour la réunion du 2 mars, il faudra expliquer comment on veut labelliser les cercles et les enseignants, établir les grandes lignes des brevets capacitaires, comment on veut organiser les equifeel (petits défis, non pas considérés comme compétition, mais plutôt comme une rencontre).

Va-t-on travailler d'une façon collective ou par petits groupes ?

Formation du Haras de la Cense : on ne veut pas travailler de la même façon qu'eux, cependant il faut prévoir une équivalence pour ceux qui ont eu cette formation.

Mme Halloy fait remarquer que la méthode de la Cense est bien faite pour enseigner, le travail est très progressif.

Mme De Keyser considère cela comme une formation de base.

Mme Ribaucourt, qui pratique l'enseignement de la Cense dans son manège, trouve qu'il est important qu'il y ait une méthode, il ne faut pas que cette discipline se base sur le feeling ou l'instinct.

Avant de commencer à travailler sur les formations et brevets, Mme Halloy dit qu'il serait intéressant de voir ce qui a été fait en France.

Mme Latouche, propose de prendre, dans les différents brevets, ce qui est intéressant.

Me Nejszaten fera parvenir à chacun copie du règlement des brevets français et du manuel de la F.F.E.

A l'ordre du jour de la prochaine réunion : les enseignants, définir les cercle, les brevets, equifeel et réfléchir sur le nom.

Les deux prochaines réunions sont fixées :

- o Le jeudi 11/12/08 à 18 h
- o Le lundi 5/1/09 à 18 h.

Mr Nejszaten envoie une invitation à Mr Pierre Ollivier de la F.F.E. (France) à participer à la réunion du 5 janvier.



Wallonie Bruxelles A.s.b. Je Equestre

P.V. de la réunion du groupe de travail sur l'éthologie à la LEWB le 12/12/08 à 18.00 heures

Monsieur Marcel Nejszaten, Directeur de la LEWB Madame Danielle Botte, secrétaire de la LEWB - rapporteur

Mesdames S. De Keyser, J. Halloy, B. Letouche, M-P. Remacle, S. Ribancourt-Leman, A. Fontaine, Monsieur M. Pierard.

Mr Nejszaten ouvre la réunion en faisant un rapport de la réunion scientifique qui s'est tenue avant cette réunion de travail. Un projet de travail a été établi et Mr Marc Pierard se charge de contacter des éthologues.

Un projet est également à l'étude, au niveau Adeps, de supprimer certaines heures de cours dans la formation des moniteurs et de les remplacer par des heures d'éthologie « scientifique ».

Le PV de la réunion précédente, envoyé à tous les participants, est approuvé.

Madame Ribaucourt lance le débat sur le changement de nom. Elle ne trouve pas cela une bonne idée car tout le monde connaît ce nom, dans toutes les revues on parle d'équitation éthologique. L'équitation utilise la science éthologique.

Mr Nesjzaten rappelle que lors de la réunion plénière certains se sont élevés contre cette appellation, une autre raison, cela heurte également tous les hommes de chevaux.

- S. De Keyser fait remarquer que l'équitation n'est pas une science.
- B. Latouche a utilisé le terme « équitation naturelle » qui vient de la traduction de « Natural Horsemanship »

Pour A. Fontaine l'équitation n'est pas naturelle, pour B. Latouche et M. Pierard cela se rapproche plus du comportement naturel du cheval.

Plusieurs noms sont proposés: Education Equine, Equitation Naturelle, Philosophie Equine, Equitation Relationnelle, Equitation Douce, Equitation Alternative, Méthode Ethologique.

Chacun réfléchit au nom que l'on pourrait utiliser et transmet ses idées pour le 31 décembre prochain par e-mail.

Inventaire de ce qui doit être fait :

- les instructeurs
- Labelliser les cercles
- challenges
- brevets capacitaires

Les enseignants ayant fait une formation Adeps sont appelés : moniteurs, les autres, instructeurs.

Il faut faire l'inventaire des formations qui existent et voir ce qui nous convient.

Formation de la Cense :

J. Halloy qui a fait la formation de la Cense nous explique que c'est une formation de longue durée (3 ans), que des cours sont donnés par des éthologues, qu'actuellement, ils n'acceptent plus d'élèves longue durée sans monitorat (le brevet de moniteur est obligatoire depuis 2006).

Des stages de 6 semaines sont proposés, mais ne comportent pas de pédagogie.

Brevets éthologiques de la F.F.E. (Belge)

5 niveaux de prévus, ils ont été jusqu'au niveau 3

- S. De Keyser a fait la formation, la théorie est très poussée et très intéressante, mais pour la pratique il faut se débrouiller seul.
- M. Pierard se demande si on peut prendre les résultats de ces examens en considération pour reconnaître un instructeur, à partir du moment où on doit se préparer seul.

Un niveau 3 peut former un niveau 1.

M. Nejszaten se demande comment un niveau 3 peut enseigner sans avoir suivi de cours de pédagogie.

Il faut codifier les instructeurs : niveau 1, 2 et 3, et déterminer les niveaux des instructeurs actuels en fonction des savoirs et brevets FFE ;

Un instructeur 3 doit pouvoir former un instructeur 2

Un instructeur 2 doit pouvoir former un instructeur 1

Un instructeur 1 forme l'élève.

- J. Halloy propose de spécifier le fait qu'il n'y ait pas d'obligation de savoir monter à cheval pour les brevets capacitaires (élèves), par contre pour pouvoir enseigner il faut savoir monter à cheval.
- M. Nejszaten précise que la première chose à faire, avant de pouvoir codifier les instructeurs, est d'établir le cahier des charges. Lorsque le cahier des charges est fait on peut voir comment faire la formation.

Comment procéder pour établir ce cahier des charges ?

Voir ce qui se passe ailleurs, A. Fontaine propose, via son forum, de faire passer le message à d'autres.

- J. Halloy propose de demander l'aide de M Pierre Ollivier.
- M. Nejszaten souhaite que l'on mette d'abord de l'ordre dans nos idées avant de contacter P. Ollivier ;
- M. Pierard demande ce qui se passera avec des gens comme Ben De Ruyter qui ont le savoir, qui ont fait des stages avec Ray Hunt mais qui n'ont pas de papiers.

Pour M. Nejszaten ils peuvent être considérés comme coach qui ont fait leurs preuves, rien ne les empêche cependant de faire une formation, comme cela se passe avec des cavaliers de haut niveau.

Pour aider à la préparation du cahier des charges les documents suivants seront envoyés au groupe de travail :

Cahier des charges de la formation niveau 1 de la DEA

Cahier des charges de l'Adeps

Règlement pédagogique (pour les labels)

Cercles équestres

M Nejszaten explique que le label se donne suite à une visite. Il existe 4 niveaux allant du cercle à l'école d'équitation, ce ne sont pas toujours les infrastructures qui font la différence, mais bien l'encadrement.

Pour S. De Keyser la qualité des infrastructures importe aussi, M. Pierard dit que l'idéal est la qualité de l'enseignant + la qualité des infrastructures, mais que ce n'est pas toujours possible.

J. Halloy demande si un cercle labellisé doit obligatoirement avoir un responsable éthologique ?

Pour M. Nejszaten il est important d'avoir quelqu'un d'attaché au manège, c'est une garantie de qualité par rapport à un manège où l'instructeur en éthologie passe une fois par semaine. De plus, que se passera t'il si un instructeur itinérant ne va plus dans un manège labellisé, et que le cercle n'a plus d'instructeur qui enseigne l'éthologie?

- J. Halloy : la Cense a mis au point un système de partenariat avec les cercles, c'est-à-dire que n'importe quel centre peut être partenaire à condition que l'instructeur passe ½ journée de formation.
- S. Ribaucourt fait remarquer que c'est une pratique commerciale.

A la question de savoir s'il faut classer les cercles labellisés en leur accordant un nombre d'étoiles, M. Nejszaten répond que c'est dangereux car cela pourrait être interprété comme de la publicité pour certains cercles.

La réunion se clôture. Le travail à effectué pour la prochaine réunion : niveau des instructeurs et label des cercles.

La prochaine réunion, qui aura lieu le 5 janvier 2009 débutera à 17h30 au lieu de 18 h.





P.V. de la réunion du groupe de travail sur l'éthologie à la LEWB le 19/01/09 à 17.30 heures

Monsieur Marcel Nejszaten, Directeur de la LEWB

Madame Danielle Botte, secrétaire de la LEWB - rapporteur

Présents: Mesdames S. De Keyser, S. Ribaucourt-Leman, , Monsieur M. Pierard.

Absentes: Mesdames J. Halloy, B. Latouche, M-P. Remacle, A. Fontaine

Invitée : Madame Mertens-Duchesne, Conseillère ADEPS en sports Equestres et

directrice de l'école de Gesves.

Mr Nejszaten ouvre la réunion, et distribue à chacun un résumé des différentes réflexions qui nous ont été envoyées par les membres du groupe de travail, concernant le nom, les brevets capacitaires et formation des instructeurs, et la labellisation des cercles.

Au niveau du nom, il ressort des différentes réflexions que l'appellation « équitation éthologique » serait celle qui conviendrait le mieux. Ce nom est celui le plus couramment utilisé, et on craint de marginaliser ceux qui seraient reconnus sous une autre appellation. En seconde position on retient « équitation naturelle ».

M. Pierard craint cependant que l'on fasse trop facilement un raccourci en utilisant « éthologie » au lieu « d'équitation éthologique ».

Le groupe propose de soumettre les deux noms à la commission pédagogique, afin de voir ce qui leur convient, ce qui les choque...

Il est décidé de proposer les deux noms à la table ronde dans l'ordre suivant :

- 1) équitation éthologique
- 2) équitation naturelle

Brevets capacitaires

Faut-il faire la même chose qu'en France.

S. Ribaucourt pense qu'il n'y a pas beaucoup de gens en Belgique à l'heure actuelle capables de juger les brevets.

M Nejszaten, fait remarquer que dans un premier temps on peut faire juger les brevets par des personnes qui seraient jugées aptes à le faire, et ce pendant +/- 2 ans, le temps que les formations d'instructeurs soient mises sur pied.

Il est conseillé que le juge qui fait passer l'examen soit extérieur au cercle.

S. De Keyser fait remarquer qu'il y a des différences au niveau des tâches, dans les Savoirs français (Blondeau, FFE), il serait donc conseillé de ne pas utiliser les savoirs pour la formation d'instructeurs mais uniquement pour les brevets capacitaires.

Pour M. Nejszaten, nous avons des instructeurs il faut y mettre de l'ordre.

- S. Ribaucourt voudrait savoir ce qui n'est pas bien en France, lorsqu'on dit de ne pas faire ce qui a été fait en France ?
- M. Nejszaten : on ne veut pas dire que les choses sont mal faites en France, mais on veut faire quelque chose de belge, en changeant un peu ce qui est fait en France.

L.E.W.B. - Rue de la Pichelotte, 11 - B-5340 Gesves/Belgique

- S. De Keyser lui répond que ce n'est pas le cas.
- M. Nejszaten demande à S. De Keyser quelle est la différence entre les Savoirs français et le contenu des cours de la FFE (B) ?
- La barre est mise très haute au niveau théorique, par contre il y a des lacunes au niveau pratique, il serait donc bien de prendre ce qui est bon partout (dans les savoirs et dans les cours de la FFE (B).
- S. Ribaucourt fait remarquer qu'actuellement, la méthode de la Cense est plus pédagogique et plus proche de l'équitation européenne. La méthode Parelli est plus proche de l'équitation américaine.

Pour les brevets capacitaires il est donc décidé de se baser sur les Savoirs 1 & 2, et de créer des intermédiaires pour se mettre au même niveau que les autres brevets (bronze-argent-or-1^{er} degré)

A partir du Savoir 3 et supérieurs > entrées vers d'autres formations, continuer le travail effectué par la FFE(B). Il faut essayer de travailler en collaboration avec la FFE (B).

M. Pierard propose de se mettre au même niveau que les autres disciplines et de comparer avec ce qu'il y a en France.

Instructeurs

S. De Keyser pense que toute la théorie en éthologie doit être vue dès le premier

Elle propose de prévoir un degré d'initiateur où on ne monte pas à cheval (travail à pied), un initiateur ne pouvant pas être pris en compte pour la labellisation un

Niveau 1 : formation ADEPS ou équivalent + situation acquise : tâche à pied, en liberté et monté

Ceux qui ont fait la formation de La Cense (longue) ferait une mise à niveau pour acquérir le niveau 1.

- S. Ribaucourt craint qu'un initiateur déprécie l'équitation éthologique.
- M. Nejszaten pense qu'il vaut mieux avoir directement un niveau 1, et pas de niveau initiateur. Au dessus de 30 ans, ceux qui enseignent déjà bénéficieraient d'une situation acquise.

Tout le monde est d'accord sur les propositions faites ci-dessus.

- M. Pierard demande si le fait de monter en cordelette est obligatoire? Il fait remarquer que Ray Hunt par exemple est contre le fait de monter en licol. Il serait intéressant de relancer le débat, sur les différentes méthodes.
- S. Ribaucourt : est ce une demande lors des examens existants ?
- M. Nejszaten: Est-ce que cela fait partie des pré-requis ou de la formation?
- S. Ribaucourt: cela implique que le cavalier doit avoir son propre cheval.

Uallonie Bruxelles A.s.b.

On décide de se baser sur ce que nous a proposé J. Halloy dans ses réflexions pour fixer les niveaux des instructeurs, à savoir :

- Niveau 1 : instruction jusqu'au savoir 2, pré-requis : Savoir 3 et ADEPS
- Niveau 2 : instruction jusqu'au savoir 4, pré-requis : niveau 1 et savoir 5
- Niveau 3 : instructions jusqu'au savoir 5 et formateur d'instructeur : prérequis niveau 2 + expérience

Prévoir également des stages obligatoires et des mises à niveau.

Labels

Le groupe présent n'est pas d'accord avec l'avis que nous a fait parvenir J. Halloy concernant le bien-être des chevaux, on ne peut labelliser en fonction de cela car cela entraînerait pas mal de problèmes.

C'est la qualité de l'enseignant qui va déterminer le label du cercle.

Il est important d'avoir une instructeur permanent (minimum 2 à 3 jours par semaine), pas d'instructeur de passage.

Il faut faire une lettre aux instructeurs leur signalant qu'ils sont responsables de la labellisation, et leur demander de nous prévenir lorsqu'ils quittent le cercle.

La Table Ronde est prévue pour le 2 mars.

Si nécessaire une réunion du groupe de travail sera convoquée avant la Table Ronde.

P.V. de la « table ronde » sur l'éthologie à la LEWB le 2 mars 2009 à 18.30 heures

Monsieur Marcel Nejszaten, Directeur de la LEWB et Rapporteur.

Madame Sophie Ribancourt-Leman – Équitation « ... » Monsieur Marc Piérard – La science éthologique

Monsieur Nejszaten propose à Monsieur Piérard de faire un résumé du travail effectué depuis la 1^{ère} table ronde et de même à Madame Ribancourt-Leman en précisant qu'il ne s'agit pas d'une quelconque nomination à un poste, mais simplement qu'ils sont les porte-paroles du groupe.

Marc Piérard donne diverses explications, ainsi que le résultat de ses contacts avec des Ethologues des Universités de Gand, Liège et Namur qui sont disposés à collaborer avec nos projets et de mettre les avancées scientifiques a la disposition de la pédagogie afin de la transmettre aux futurs Cadres.

Madame Ribancourt-Leman fait de même en expliquant qu'après avoir débattu longtemps, le Groupe propose de continuer à employer le terme « d'équitation éthologique ». Le Groupe propose également 4 chantiers à développer à l'avenir :

- Les brevets capacitaires du style des « Etriers » ;
- La formation de Cadres en Équitation Éthologique, qui ont déjà acquit au minimum le niveau 1 ADEPS avec, naturellement, une reconnaissance sur des situations acquises après étude des dossiers ;
- La labellisation des Centres Équestres sur base de la présence et de la responsabilité d'un enseignant diplômé en équitation éthologique ;
- Des rencontres sportives en équitation éthologique appelées également « challenge », déjà testées chez nous.

Monsieur Nejszaten précisant qu'il s'agit de nouvelles bases et que si c'est pour copier sur les français, autant de suivre directement leur programme. Nous avons la chance en Belgique d'être à la croisée de divers chemins, nous devons en profiter comme nous l'avons fait avec l'élevage des chevaux. Il faut également éviter les erreurs du passé!

Diverses discussions courtoises s'ensuivent que ce soit sur le nom, la place de la science, les labels.

En conclusion, le Groupe de Travail a ouvert les chantiers et mis des fondations sans exclusions. Il s'agit à un nouveau groupe élargi et divisé en sections d'approfondir le travail et de faire des bases définitives.

S'ajoute au Groupe de base composé de Mesdames S. Ribancourt-Leman, S. de Keyser, J. Halloy, B. Latouche, M-P. Rimacle, A. Fontaine et Monsieur M. Pierard les personnes ci-après: Monsieur Rouard en alternance avec Madame Remacle, Mesdames P. Kindermans, Cl. Stevenaert, C. Randour, I. Leblicq, D. Leens et Messieurs B. Deruyter et D. Kempter.